

Erwan LE GOFF
Stéphane MORVAN
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

« ASSOCIATION DIOCESAINE DE QUIMPER ET LEON »

***3, rue de Rosmadec
29018 QUIMPER Cédex***

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

« ASSOCIATION DIOCESAINE DE QUIMPER ET LEON »

**3, rue de Rosmadec
29018 QUIMPER Cédex**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres du Conseil d'Administration de l'Association Diocésaine de **QUIMPER ET LEON**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de **QUIMPER ET LEON** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Diocésaine de **QUIMPER ET LEON** à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

ELL

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les points clés ont ainsi porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et plus particulièrement ceux relatifs aux méthodes :

- De valorisation des valeurs mobilières de placements,
- De constitution des provisions afin de faire face aux engagements en matière de complément de retraite des prêtres et pour financer l'accueil des prêtres âgés en maison de retraite,
- De détermination des engagements hors bilan sur legs.

Nous nous sommes également assurés que les informations relatives à ces points étaient exposées de manière satisfaisante dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX AMEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de **l'Association Diocésaine de QUIMPER ET LEON** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider **l'Association Diocésaine de QUIMPER ET LEON** ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

ELL

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :


- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

EL

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à QUIMPER, le 3 juin 2019


S.A.R.L. L.G.M.A
Commissaire aux Comptes
Représentée par Erwan LE GOFF

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	BRUT	Prov./Amort	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation Incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires	39 789	38 967	823	3 538
Total Immobilisation Incorporelles	39 789	38 967	823	3 538
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 324 990	275 756	2 049 234	2 108 208
Constructions	44 115 537	15 844 262	28 271 276	27 423 452
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	1 333 271	822 317	510 955	510 528
Autres immobilisations Corporelles	4 090 263	2 432 194	1 658 069	1 764 899
Immobilisations en Cours	2 176 870		2 176 870	1 529 598
Avances et Acomptes	1 200 000		1 200 000	1 200 000
Total Immobilisations corporelles	55 240 932	19 374 529	35 866 403	34 536 685
Immobilisations Financières				
Autres titres immobilisés	2 333 704	103 566	2 230 138	2 225 645
Prêts	785 873	206 647	579 226	585 315
Autres immobilisations financières	476		476	361
Total Immobilisations financières	3 120 053	310 213	2 809 840	2 811 322
TOTAL (I)	58 400 774	19 723 708	38 677 066	37 351 545
Actif Circulant				
Stocks				
Avances et Acomptes versés sur commandes	156 416		156 416	20 669
Créances				
Autres créances	181 993		181 993	130 678
Total Créances	181 993		181 993	130 678
Divers				
Valeurs mobilières de placement	37 331 785	951 000	36 380 785	38 947 421
Disponibilités	4 704 044		4 704 044	4 915 602
Total Divers	42 035 829	951 000	41 084 829	43 863 023
Total Actif Circulant	42 217 823	951 000	41 266 823	43 993 701
Comptes de régularisation				
Charges Constatées d'avance	151 770		151 770	133 430
TOTAL (II)	42 369 593	951 000	41 418 593	44 127 132
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (0 à V)	100 926 783	20 674 708	80 252 075	81 499 346

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Capitaux propres</u>		
Fonds Propres	23 176 994	22 984 790
Réserves	42 253 329	39 568 520
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)	-470 893	2 684 809
Subventions d'investissements	59 856	72 985
TOTAL (I)	65 019 287	65 311 104
<u>Autres fonds propres</u>		
<u>Provisions et fonds dédiés</u>		
Provisions pour charges	4 061 772	4 061 226
Fonds dédiés	1 010 863	920 163
TOTAL (II)	5 072 635	4 981 389
<u>Dettes</u>		
Dépôts des prêtres et laïcs	339 950	342 236
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 778 215	6 866 577
Emprunts et dettes financières diverses	1 277	15 160
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	472 104	546 380
Dettes fiscales et sociales	548 359	626 868
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	133 327	91 132
Dépôts caisses des paroisses	384 830	389 814
Autres dettes	2 352 033	2 309 348
TOTAL DETTES	10 010 094	11 187 515
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	150 059	19 337
TOTAL (IV)	10 160 153	11 206 852
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	80 252 075	81 499 346

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES
EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	2018	% P.R.	2017	% P.R.	VARIATION	%
<u>Charges d'exploitation</u>						
Achats à r�troceder	237 700	3	264 385	3	-26 684	-10
Achats de mati�res premi�res et autres approvisionnements	-8 280	0	-6 139	0	-2 142	35
Autres achats et charges externes	5 491 522	59	5 602 695	59	-111 174	-2
Imp�ts, taxes et versements assimil�s	492 047	5	483 624	5	8 423	2
Salaires et traitements	3 030 629	33	2 984 046	31	46 584	2
Charges sociales	1 053 616	11	1 050 527	11	3 089	0
Dotations aux provisions sur immobilisations	1 845 739	20	1 832 282	19	13 457	1
Dotations aux provisions pour risques et charges	43 304	0	59 379	1	-16 075	-27
Autres charges	651 587	7	690 022	7	-38 434	-6
Total I	12 837 864	138	12 960 820	136	-122 957	-1
Quotes-parts de r�sultat / op�rations faites en commun (II)						
<u>Charges financi�res</u>						
Dotations aux amortissements et aux provisions	933 000	10	18 000	0	915 000	5083
Int�r�ts et charges assimil�es	148 011	2	171 137	2	-23 126	-14
Charges nettes sur cessions valeurs mobili�res de placement			365 276	4	-365 276	-100
Total III	1 081 011	12	554 412	6	526 598	95
<u>Charges exceptionnelles</u>						
Sur op�rations de gestion	235 063	3	317 753	3	-82 690	-26
Sur op�rations en capital	437 169	5	371 549	4	65 620	18
Dotations aux amortissements et aux provisions			490	0	-490	-100
Autres charges exceptionnelles	3 136	0	27 898	0	-24 762	-89
Total IV	675 369	7	717 691	8	-42 322	-6
Participations des salari�s au r�sultat de l'entreprise (V)						
Imp�ts sur les b�n�fices (VI)	47 759	1	105 641	1	-57 882	-55

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES
EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	2018	% P.R.	2017	% P.R.	VARIATION	%
Total des charges	14 642 002	158	14 338 565	150	303 438	2
Solde créditeur = bénéfice			2 684 809	28	-2 684 809	-100
TOTAL GENERAL	14 642 002	158	17 023 374	178	-2 381 371	-14
Dont redevances de crédit-bail mobilier						
Dont redevances de crédit-bail immobilier						

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS
EXERCICE : Du 01/01/2018 Au 31/12/2018

	2018	% P.R.	2017	% P.R.	VARIATION	%
Produits d'exploitation						
Produits de cessions et rétrocessions	204 693	2	237 258	2	-32 565	-14
Participations diverses	462 846	5	556 071	6	-93 225	-17
Prestations formations et pèlerinages	726 280	8	668 806	7	57 475	9
Sous-total A - Montant Net des produits	1 393 819	15	1 462 135	15	-68 316	-5
Transferts de charges, reprise provision, amort.	521 916	6	382 529	4	139 387	36
Dons et Quêtes diocésaines	7 667 789	83	7 840 423	82	-172 634	-2
Divers	229 584	2	249 906	3	-20 322	-8
Sous-total B	8 419 289	91	8 472 859	89	-53 570	-1
Total I	9 813 108	106	9 934 994	104	-121 886	-1
Quotes-parts de résultat / opérations faites en commun (II)						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	355 065	4	862 633	9	-507 568	-59
Reprises sur provisions et transferts de charges	31 493	0	361 269	4	-329 776	-91
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			1 571 584	16	-1 571 584	-100
Total III	386 558	4	2 795 487	29	-2 408 928	-86
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	2 624 066	28	2 350 944	25	273 122	12
Sur opérations en capital	1 339 476	14	1 921 566	20	-582 090	-30
Autres produits exceptionnels	7 901	0	20 384	0	-12 483	-61
Total IV	3 971 443	43	4 292 893	45	-321 450	-7
Total des produits	14 171 109	153	17 023 374	178	-2 852 264	-17
Solde débiteur = perte	470 893	5			470 893	
TOTAL GENERAL	14 642 002	158	17 023 374	178	-2 381 371	-14

Annexe aux comptes annuels de l'année 2018

I. Précisions sur le périmètre comptable couvert par les comptes présentés :

L'Association Diocésaine est une structure juridique unique en droit français qui couvre l'ensemble des activités culturelles de l'Eglise catholique du Finistère. A noter qu'en droit canonique, on distingue la Curie diocésaine, les paroisses, les aumôneries qui ont chacune une personnalité juridique.

La comptabilité présentée reflète cette organisation. Toutes les comptabilités (29) sont additionnées pour former les comptes annuels.

L'organisation canonique du diocèse entraîne de nombreux flux internes à l'Association Diocésaine de Quimper. Des paroisses vers l'évêché ou les services diocésains ou inversement. Ces flux ont fait l'objet d'une neutralisation.

II. Organismes liés

L'organisation fonctionnelle de l'Eglise catholique dans le Finistère a amené à soutenir la création d'un certain nombre d'associations liées au diocèse pour gérer plus efficacement des activités diverses. Il peut s'agir aussi de respecter des obligations légales. Il en est ainsi de l'association « Centre de Kéraudren », de l'association « RCF Rivages » et de l'association de Cornouaille et Léon.

III. Les ressources de l'Association Diocésaine de Quimper

Les principales ressources de l'Association Diocésaine de Quimper sont :

- Le denier de l'Eglise, principalement reçu à l'évêché mais reversé aux paroisses 2 434 334 €
- Les Quêtes réalisées à l'occasion des diverses cérémonies 2 830 189 €
- Le casuel correspondant aux offrandes réalisées à l'occasion de baptêmes, de mariages ou d'obsèques 1 504 871 €
- Les offrandes diverses : troncs, cierges... 617 503 €
- Les dons divers 280 891 €
- Les participations des fêtes paroissiales : 173 110 €
- Les donations et legs : 2 242 693 €

Soit un total de 10 264 592 €

IV. Changements de méthodes

Il n'y a pas eu de changement de méthode sur l'année 2018

V. Règles comptables appliquées

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'entrée selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré. Seules les moins-values latentes font l'objet d'une inscription dans la comptabilité. Les plus-values latentes sur l'ensemble des placements financiers au 31/12/2018, non inscrites en comptabilité en vertu du principe de prudence, se chiffrent à 300 882 € euros.

Legs

La comptabilisation des Donations et legs s'effectue de la manière suivante :

Les biens reçus destinés à être cédés sont enregistrés hors bilan. La présente annexe en dresse la liste.

Les sommes reçues et les dépenses sur legs sont enregistrées dans un compte d'attente propre à chaque succession (475). En fin d'exercice, une écriture constate le produit net des legs.

Les biens durables restant à l'association diocésaine sont comptabilisés dans un compte d'immobilisation à l'actif du bilan. La contrepartie est enregistrée dans un compte de capitaux propres.

Comptabilisation des immeubles

Les immeubles sont valorisés à leur coût historique tel qu'il figure dans les actes de propriétés ou pour les constructions dans les archives comptables. Dans les cas où il n'a pas été possible de déterminer le coût historique, il a été retenu une valeur de 1€ pour le terrain et 1€ pour la construction.

Les immeubles ont fait l'objet d'une décomposition pour prendre en compte des durées de vie différentes selon les composants.

Lorsqu'un bien a été acquis sans mention des différents coûts de la construction, la valeur d'acquisition est décomposée en différents éléments dans les proportions suivantes :

- Foncier : 10%
- Gros œuvre : 60%
- Toiture : 14%
- Menuiserie extérieur : 5%
- Electricité : 4%
- Plomberie, Sanitaire : 4%
- Chauffage : 3%

Calcul de la provision pour complément de retraite des prêtres

Par l'ordination, l'Evêque s'engage à subvenir aux besoins matériels des prêtres jusqu'à leur décès. Cet engagement peut-être considéré comme un contrat synallagmatique. Les prêtres retraités perçoivent une pension qui est généralement insuffisante pour vivre décemment. L'Association Diocésaine de Quimper assure donc un complément de retraite à tous les prêtres retraités qui n'atteindraient pas le traitement minimum (641 € en 2018). L'existence d'une obligation envers les prêtres amène à comptabiliser une provision pour complément de retraite à verser.

Le calcul s'appuie sur le nombre de prêtres de plus de 75 ans, la valeur moyenne des compléments versés l'année en cours et l'espérance de vie de la population concernée. L'évolution du régime d'assurance vieillesse de clergé rend la situation des prêtres de moins de 75 ans plus favorable pour l'avenir. Aucune provision n'est donc réalisée pour eux.

Calcul de la provision pour financer l'accueil des prêtres âgés en maison de retraite

En raison de l'engagement pris lors de leur ordination, l'Association diocésaine de Quimper se doit de constater la charge que représente cet engagement. Les éléments pris en compte pour le calcul sont le coût moyen supporté par l'association pour l'hébergement des prêtres en maison de retraite, l'espérance de vie au sein de ces structures et le pourcentage des prêtres en ayant l'usage en fin de vie.

VI. Faits marquants de l'exercice.

L'association diocésaine de Quimper a repris sous sa responsabilité les activités de formation théologique précédemment assumées par une association liée au diocèse : l'ADET.

VII. Engagements financiers

a - Fonds dédiés sur legs et donations affectés

Objet	Fonds dédiés au 1er janvier	Montant reçus dans l'année	Descriptif des dépenses de l'année	Montant des dépenses de l'année	Fonds dédiés au 31 décembre
Legs Rio pour la Chapelle ND de la joie Penmarc'h	6 027.27				6 027.27
Legs Rio pour la Chapelle Huelgoat	44 073.40				44 073.40
Apport association pour l'équipement de l'Aumônerie de l'enseignement public	25 823.98				25 823.98
Succession pour l'église de Pluguffan	10 943.13		Micro + accessoire église de Pluguffan	525.00	10 418.13
Succession pour l'église Sainte Claire Penhars	327 213.16		Frais 2018 pour l'église Ste Claire	5 431.82	321 781.34
Succession pour l'église de Pont Croix	39 630.13				39 630.13
Succession pour l'église Sainte Thérèse du Landais	10 136.31				10 136.31
Succession pour la réparation de l'église de Pleyber Christ	1 103.43				1 103.43
Succession pour l'église de Kérinou à Brest	14 687.50		Travaux sur les cloches de l'église de Kérinou	2 769.84	11 917.66

Succession travaux Basilique du Folgoët	151 698.56				151 698.56
Don Mobilier, bannière Chapelle St Quido Loctudy	2 642.50				2 642.50
Succession EP Odet Rive Gauche	200 000.00				200 000.00
Succession pour les œuvres de la paroisse de Plomodiern	0.00	98 423.75			98 423.75
Succession pour l'Action Catholique	31 816 64				31 816 64
Compte 197000	865 796.01	98 423.75		8726.66	955 493.10

b – Appel de fonds et dons affectés

Objet	Fonds dédiés au 1er janvier	Montant reçus dans l'année	Descriptif des dépenses de l'année	Montant des dépenses de l'année	Fonds dédiés au 31 décembre
Don pour les Vitraux église de Lennon	17 898.00	5 000.00			22 898.00
Don protection sociale des prêtres	0.00	1290.00	Cotisations maladie CAVIMAC	81 501.13	0.00
Chapelle Ste Barbe Lennon	500.00				500.00
Don Bannière Ty Mamm Doue	598.00				598.00
« chantiers diocésains »	0.00	6 650.00	Travaux	524 547	0.00
Quête et dons communication	0.00	6 232.00	Salaires service communication	83 209.00	0.00
Quête Formation Don Séminaire	0.00	53 633.00	Contribution séminaires	162 757.00	0.00
Quête pour les Missions	0.00	10 191.00	Œuvres pontificales missionnaires et Enfance missionnaire	13 040.00	0.00
Quête Evangélisation	0.00	8 037.00	Subventions mouvements d'apostolat	9 500.00	0.00
Compte 195000	18 996.00				23 996.00

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

c – Fonds dédiés des paroisses et services

Objet	Fonds dédiés au 1er janvier	Fonds affectés dans l'année	Descriptif des dépenses de l'année	Montant des dépenses de l'année	Montant à reporter sur les années suivantes
Chapelle de Kergazuel , Nizon	5 976.12		Somme mise à disposition par le comité de chapelle à affecter.		5 976.12
Legs Cadiou	18 678.20		Diverses dépenses affectées au clergé de la paroisse Saint Louis à Brest	4 708.79	13 969.41
Don pour église de Carantec	8 351.70		Frais divers pour l'église de Carantec	8 351.70	0.00
Don Bannière Trégunc	2 365.00		Frais pour la bannière	2 365.00	0.00
Dons pour les JMJ		2 365.00	JMJ janvier 2019		2 365.00
Dons remplacement chaudière St Louis Brest		6 595.00			6 595.00
Don pour vitraux St Léger Riec		235.00			235.00
Dons pour travaux Lesneven		2 233.76			2 233.76
Compte 195600	35 371.02	11 428.76		15 425.49	31 374.29

d – Dons courants et frais de fonctionnement

Dons courants

	2018	2017	2016	2015	2014
Denier	2 434 334	2 447 418	2 489 418	2 527 068	2 521 861
Quêtes	2 830 189	2 871 291	2 943 206	3 045 164	3 059 800
Casuel	1 504 871	1 562 055	1 575 014	1 660 134	1 548 284
Offrandes	617 503	613 634	608 437	594 206	529 132
Autres dons	280 891	346 026	280 091	172 099	203 993
Totaux	7 667 788	7 840 423	7 896 165	7 998 671	7 863 070

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

Frais de fonctionnement

	2018	2017	2016	2015	2014
Achats à rétrocéder	237 700	264 385	293 224	326 056	329 721
Autres Achats et Charges Externes	5 483 241	5 596 557	5 772 726	5 812 935	6 271 923
Impôts, Taxes	492 047	483 624	554 567	542 522	543 140
Charges de Personnel	4 084 245	4 034 573	4 140 435	4 294 220	4 295 130
Autres charges	651 587	690 021	820 726	797 577	747 125
Frais de Fonctionnement	10 948 820	11 069 159	11 581 679	11 773 310	12 187 039

e - Echéances des remboursements de prêts

	Un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Totaux
Prêts personnels				20 223	20 223
Prêts Institutions	11 163	44 651	503 189	206 647	765 650
Totaux	11 163	44 651	503 189	226 870	785 873

f - Echéances des remboursements d'emprunts

	Un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Emprunts bancaires	1 083 785	4 019 588	653 782		5 757 154

VIII. Tableau des immobilisations

	2017	2018		Brut
	Brut	Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	40 316	1 308	1 834	39 789
Terrains	2 341 043	61 657	77 710	2 324 990
Construction	42 158 370	2 607 170	650 001	44 115 539
Matériel et outillage	1 237 958	103 097	7 784	1 333 272
Autres immobilis. corporelles	4 022 841	152 257	84 836	4 090 263
Immobilisations en cours	2 729 598	2 964 611	2 317 339	3 376 870
	52 530 126	5 890 101	3 139 505	55 280 722

	Amortissements Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	36 778	4 023	1 834	38 967
Aménagements Terrains	232 835	42 921		275 756
Construction	14 734 917	1 442 889	335 544	15 844 262
Matériel et outillage	727 430	101 470	6 584	822 317
Autres immobilisations corporelles	2 257 942	254 437	80 185	2 432 194
	17 989 903	1 845 740	422 148	19 413 495

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

IX Tableau des provisions

Provisions	Provisions Début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions Fin d'exercice
Provision pour dépréciation Immobilisations financières	341 706		31 493	310 213
Provisions pour complément de retraite et maison de retraite	4 061 226	43 304	42 758	4 061 772
Provision pour dépréciation des valeurs financières	18 000	933 000		951 000
	4 420 932	976 304	109 831	5 287 405

X. Evolution des capitaux propres

Comptes	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Valeur du patrimoine intégrés	17 742 642			17 742 642
Apport sans droit de reprise	2 690 000	Apport biens immobiliers 164 205		2 854 205
Legs avec contrepartie biens immobilisés	1 855 148	Legs et donations de l'année 28 000		1 855 148
Subvention d'investissement sur biens immobilisés renouvelables	4 000			4 000
Apport avec droit de reprise	693 000			693 000
Réserves	39 568 520	Affectation du résultat 2 684 809		42 253 329

X. Engagements hors bilan

a - Cautions données

- Pas de caution donnée

b - Biens reçus en legs en attente de réalisation

L'Association Diocésaine de Quimper a reçu en legs des biens immobiliers qui n'ont pas d'utilité pour son activité. Ces biens sont destinés à être vendus dans les meilleurs délais. Ils seront enregistrés en comptabilité au moment de la vente. C'est en effet à ce moment que la valeur des biens peut-être précisément déterminée. Il est dressé ci-dessous la liste des biens reçus en legs en attente de réalisation.

COMMUNES	ADRESSES	TYPE	SURFACE	SUCCESSION	EVALUATION
BREST	Le Vern DY6	Terrain	680 m ²	Succession Tournellec	Pour mémoire
BREST	Rue de Noble	Appartement et garage	Indivision	Succession Roumeur	82 500 €

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes

COMMANA	Le Bourg Park an Abadez hu iz	Terrain	C382 : 246m ² C383 : 3598m ² C384 : 3420m ² D277 : 1369m ²	Succession Le Mer	Pour mémoire
KERLOUAN	Pen Enez A579, A584, Menchou Menbal C258, 261, Créach ar bic C270, Kersisquillien D1183, Cleusmeur E350, 356 Les Iles E370	Terrains	C258 : 185m ² C261 : 373m ² C270 : 1284m ² D1183 : 1250m ² E350 : 635m ² E356 : 3425m ² E370 : 210m ²	Succession Y. Jacq	7 000 €
LOC EGUINER	Coat Sabiec A11	Terrain	3775m ²	Succession G. Picart	305 €
LOCTUDY	Kerinvarc'h	Parcelles indivises (1/6)	D2404, ZE39	Succession M. Le Tarreau	500 €
PLEYBEN	Le bourg	Terrain	XC165:11140m ² XV73 : 8040m ²	Succession J. Grannec	5 755 €
PLOUDALMEZEAU	Kéruscat Bremeloc Kerachoezan	Terrains	Zb 553 : 7 m ² Zb 554 : 21 m ² Zb 555 : 3987 Zb 557 : 91m ² Ze50:16260m ² Av 235 : 78 m ² Av 272 : 24 m ²	Succession J. Jacob (indivision)	4 339 €
PLOUESCAT	Porsguen Cadastre Lannurien cadastre	Parcelles	AW269 696m ² AW832 1360m ²	Succession Yvonne Le Saint Propriété indivise avec la Fondation Hospitalière de Plouescat Valeur 8200F (1250,08 €)	625 €
PLOUGONVELIN	Chemin de Kervasdoue	Parcelle	ZL 259 : 76 m ²	Succession Raoul	0 €
PLOUNEOUR-TREZ	Treguellier	parcelle	E689 : 690m ²	Succession Le Vourch	152 €
PLOZEVET	Pouldu, Kerhat, Lestreouzien,	Parcelles	YA96 2360m ² YA484 8m ² ZA57 26670m ² ZA107 11210m ² ZA252 2600m ² ZA259 2555 m ² ZA261 19318m ²	Succession Bescond (indivision)	766 €
PONT AVEN	Coat Bourg	Maison	A621 A622 A947 A1153	Succession Ollivier Y	83 000 €
PONT DE BUIS	Rte de Rumengol	Parcelle	AN10: 285m ²	Succession Guermeur	100 €
SAINT FREGANT	Landouric	Terrain	WC111: 7026m ²	Succession de Jean LE BIHAN 30/12/2005	550 €
SAINT-MANDE		Part des parties communes		Succession Fayet	Pour mémoire
SAINT PABU	Le Cosquer	Terrains	Zm153 : 993m ² Zm154 : 12m ²	Succession J. Jacob (indivision)	450 €

c – engagement de retraite pour les salariés

Les engagements de départ en retraite n'ont pas été comptabilisés.

L.G.M.A
Commissaire aux Comptes